Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

11 mars 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

version commission des finances

La Neuveville DEVANT NANCY

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

Table des matières

I. LA SITUATION MACRO ECONOMIQUE 4
1. Au niveau international 4
2. Au niveau national 5

II. LA LOI DE FINANCES 2025 : LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE BLOC COMMUNAL 10

III. LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2025 14
3.1 Les grands équilibres financiers 14
1. Le fonctionnement et l'investissement 14
2. L'épargne (CAF) brute et nette 18
3. L'état de la dette 19
4. La capacité de désendettement 20
3.2 Les hypothèses retenues pour le budget 2025 21

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

Préambule

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif
(BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.
Il présente les engagements de la commune de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette.

Le Conseil Municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant.

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration de la LFI (loi de finance initiale).
Les perspectives qui attendent les collectivités en 2025 et pour les années suivantes sont complexes.

L'effort demandé et qui sera demandé aux collectivités aboutira fatalement à un affaiblissement des services publics du quotidien essentiel pour les habitants.

La réduction du fonds vert prévu dans la LFI est un exemple préoccupant alors que l'accélération des investissements est nécessaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, et pour s'adapter au réchauffement climatique.

Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2025 au mois d'avril prochain.
C'est dans ces conditions que le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Cette année, un effort important est consacré au maintien de la capacité d'autofinancement de la commune, à la conservation de ses réserves financières… et à l'investissement du quotidien.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

I. LA SITUATION MACRO ECONOMIQUE

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les prospectives globales.

De plus, la crise climatique sous jacente n'a pas encore imprégné de façon indélébile nos prévisions…

« 2021-2026 »… le mandat des crises… sanitaire, internationale, énergétique, budgétaire et politique !

1. Au niveau international

Le contexte économique international : une croissance portée par les économies émergentes, des dynamiques sous-jacentes opposées …

Les perspectives économiques de l'OCDE (décembre 2024) établissent la croissance du PIB mondial à 3.2 % en 2024 (3.1 % en 2023). Cette progression est portée par les grandes économies de marché émergentes, tout particulièrement l'Inde, la Chine et l'Indonésie, contrastant avec les résultats observés dans les économies dites « avancées », notamment en Europe (0.7 % en 2024 pour la Zone Euro).

La croissance mondiale est projetée à 3.2 % en 2025 et stablisée pour les 5 prochaines années à 3 %.

Alors qu'en Zone Euro, la reprise est fixée modestement à 0.8 % en 2024 et 1.2 % en 2025.

La **Banque Centrale Européenne** (BCE) a décidé de poursuivre sa politique de réduction de ses taux directeurs afin de faciliter l'accès au financement bancaire pour les entreprises et les ménages, et de permetre une relance de l'investissement et de la consommation. En particulier, le taux de refinancement est ramené à **2.9 % (janvier 2025)** après un pic de 4.5 % en septembre 2023. Il s'agit de la cinquième baisse depuis juin 2024, sur fond de nette décélération de l'inflation. Ce mouvement est partagé par la plupart des banques centrales des pays avancés (Fed,…).

Les taux d'intérêt proposés sur le marché financier des collectivité vont donc encore s'assouplir.

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit également son repli, 2.4 % en 2024 et 2.1 % en 2025 (sources OCDE).

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

2. Au niveau national

L'inflation : un ralentissement projeté dans un contexte d'aléas géopolitiques et d'incertitudes accrues

Les scénarios de références portés par la Banque de France, ne prennent pas en compte les risques de tensions commerciales en cas de hausse des droits de douanes aux Etats-Unis, de l'évolution du conflits russo-ukrainien et des tensions en Moyen-Orient.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	**1,1**	**1,1**	**0,9**	**1,3**	**1,3**
IPCH	**5,7**	**2,4**	**1,6**	**1,7**	**1,9**
IPCH hors énergie et alimentation	**4,0**	**2,4**	**2,2**	**1,9**	**1,8**
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.
Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

Les projections de la Banque de France (décembre 2024) prévoient un net recul de l'inflation après les fortes hausses constatées sur la période 2022-2024.

Ce scénario anticipe donc une sortie de l'inflation en 2025 (1,6 %) avec un horizon fixé en dessous de 2 % en moyenne annuelle.

La loi de finances a, quant à elle, été élaborée sur la base d'un scénario d'inflation fixé à 1,4 % pour 2025.

Ce recul s'explique notamment par une évolution négative des prix de l'énergie.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

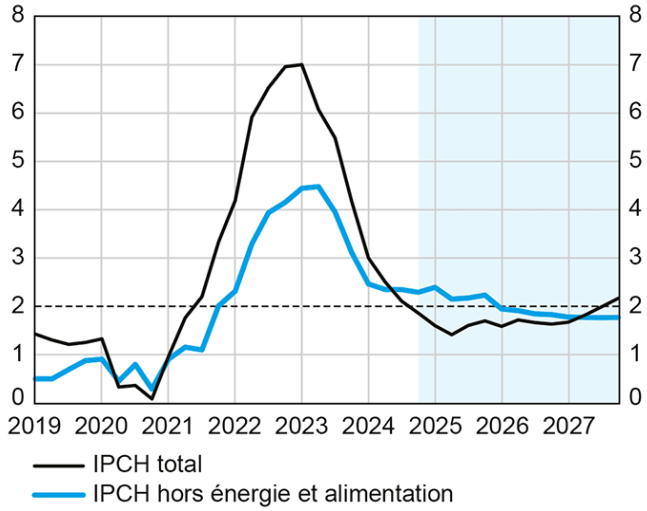

Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

La croissance : une projection positive en 2025 et plus vigoureuse en 2026

Contribution à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)

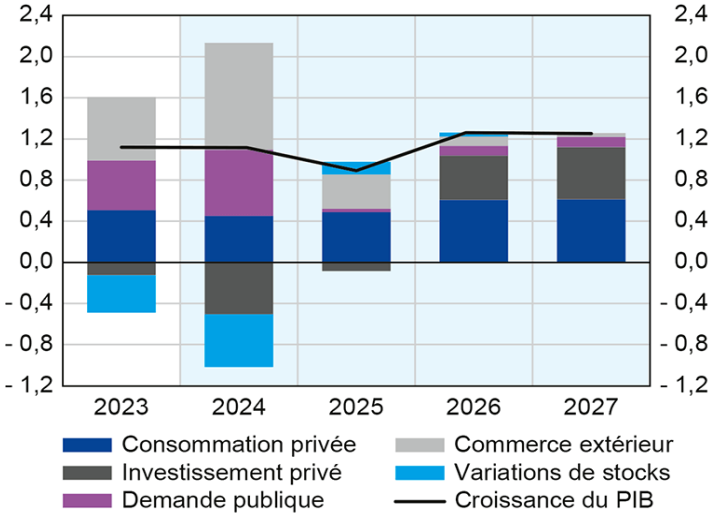

Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

Le taux de chômage : une progression temporaire en 2025 et 2026

Les enquêtes de l'Insee prévoient un moindre dynamisme de l'emploi après plus de 1.1 million de création nettes depuis la pandémie.

Le taux de chômage (sens du BIT, bureau internatio*nal* du travail) est projeté à 7.8 % en 2025-2026 en moyenne annuel par la Banque de France. Il repart à la baisse à 7.4 % en 2027.

Des indicateurs assez satisfaisants, croissance positive, pas de récession, repli des dépenses de crise, mais…

Déficit public : le nouveau dérapage… qui prolonge et aggrave celle de 2023…

Le déficit public (ensemble des administrations) a plus que doublé entre 2017 et 2023 de -77 Md€ à -154 Md€.

Pour 2024, l'Etat devrait terminer avec un déficit de 156.3 Md€.

Et il n'est pas inutile de rappeler que ses cibles de réduction fixées dans les lois de finances initiales sont non atteintes en 2023 et… 2024…

Non seulement, le déficit public s'est révélé en 2023 nettement supérieur aux attentes, à 5.5 points de PIB (prévision à 4.9 points !) … Il devrait encore se creuser en 2024, à 6 points (prévision à 4.4 points !) selon les estimations qui restent encore provisoires (l'Insee publiera les comptes des administrations publiques fin mars).

Figure 3 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

Administration publique	2020	2021	2022	2023
État	-177,0	-144,1	-148,4	-155,7
Organismes divers d'administration centrale	22,1	-0,5	15,5	-1,5
Administrations publiques locales	-3,9	-0,9	-1,1	-9,9
Administrations de sécurité sociale	-48,3	-19,7	8,2	13,2
Ensemble des administrations publiques	**-207,1**	**-165,1**	**-125,8**	**-153,9**

Lecture : En 2023, le déficit de l'État est de 155,7 milliards d'euros.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

Une situation qui s'explique notamment par des prévisions erronées d'encaissement des recettes de l'Etat.

Notons que ce déficit est imputable pour l'essentiel aux administrations centrales de l'Etat.

En effet, pour 2024, l'Etat porterait toujours l'essentiel du déficit public avec un déficit de 5.1 points du PIB (Cour des Comptes, février 2025).

En revanche, le solde des administrations publiques locales, proche de l'équilibre entre 2015 et 2022 poursuivrait sa dégradation amorcée en 2023 avec un creusement de 0.4 à 0.6 points de PIB en 2024 en raison d'une accélération des dépenses à l'approche des prochaines élections municipales et d'une chute des droits de mutation à titre onéreux.

Aussi, la détérioration du déficit est, selon l'Etat, marquée par une envolée non contenue des dépenses publiques locales !

La dette : un creusement inquiétant

Selon la note de conjoncture de l'Insee du quatrième trimestre 2024, la dette publique s'établirait à 3 303,0 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2024 soit 113.7 points de PIB. Elle place la France derrière la Grèce et l'Italie dans le classement des pays européens les plus endettés.

Elle représentait 2 262,0 Md€ en 2017.

Dette des administrations publiques en points de PIB

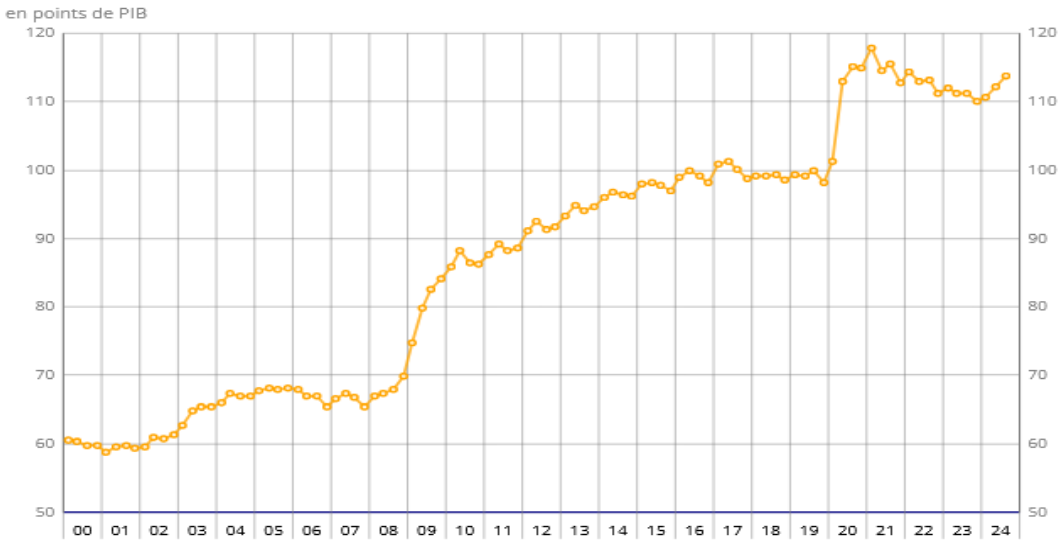

Cette dette est surtout liée au déséquilibre structurel des finances publiques, en particulier l'alourdissement du déficit des retraites couvert par le budget de l'Etat,

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

sachant que la dette des collectivités locales représente moins de 10 % de la dette publique locale.

A noter que depuis l'automne 2022, toutes les projections pluriannuelles visant à ramener le déficit sous les 3 % de PIB se sont révélées caduques au bout de quelques mois. Cette obsolescence rapide des données, décrédibilise la France auprès de la commission européenne.

Cette situation alarmante rend l'année 2025 déterminante pour le redressement des finances publiques.

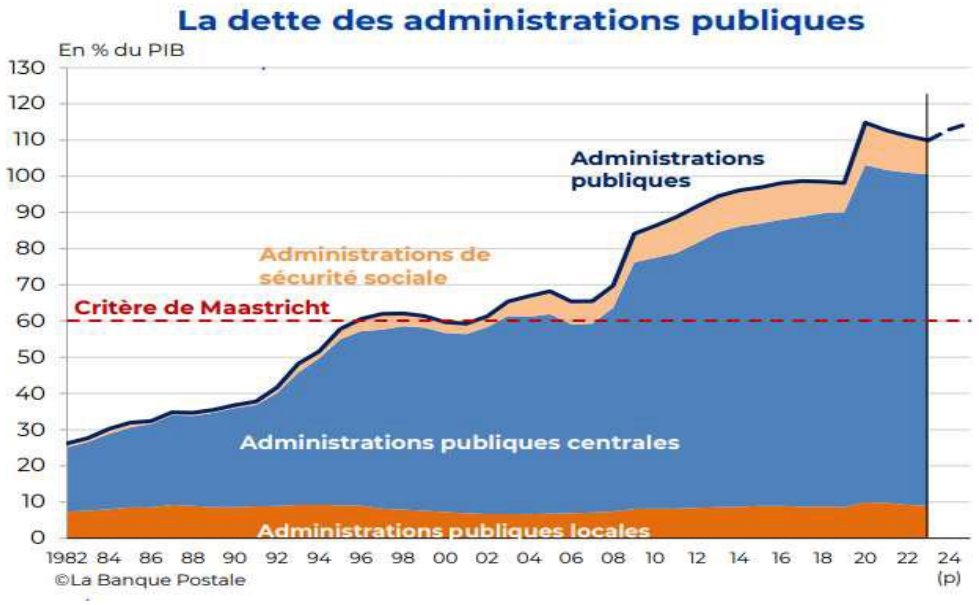

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

II. LA LOI DE FINANCES 2025 : LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE BLOC COMMUNAL

La première version de la LF portée par M. BARNIER prévoyait de ramener le déficit public à 5 % en 2025 et un effort de 60 Md€ dont 40 milliards de réduction de dépenses. La censure du gouvernement a rendu caduque ses dispositions.

La loi de finance élaborée par M. BAYROU non censurée (à la suite de l'activation de l'article 49-3 de la constitution) fixe le cap d'un déficit public de 5.4 % du PIB en 2025 et une dette de 115.5 points de PIB.

Sa facture pour les collectivités est estimée par l'AMF à 7 Md€.

Les restrictions imposées aux collectivités locales en 2025 (Md€)

Prélèvement sur plus de 2000 collectivités environ (DILICO)	- 1
Gel du montant de la fraction de TVA	- 1,2
Compensation de la taxe professionnelle (FDPTP et DCRTP)	- 0,49
DGF : augmentation de 150 M€	0,15
Réduction du Fonds vert	- 1,35
Dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL)	- 0,15
CNRACL : hausse de 3 points du taux de cotisation retraite, auxquels s'ajoute la non-compensation de point supplémentaire 2024	- 1,4
Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires	- 0,04
Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles	- 0,06
Agence nationale du sport	- 0,06
TOTAL	**- 5,6**

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

S'ajoutent aussi :

- 0,7 Md€ de réduction des crédits de l'Agence des financements des infrastructures de transports (AFITF) ;
- 130 M€ de réduction des crédits des Agences de l'eau ;
- 230 M€ de **manque à gagner** sur la DGF, toutes collectivités confondues, au titre de la non-indexation de la DGF sur l'inflation, dont -116 M€ pour le bloc communal;
- 14,5 M€ au titre du gel de la DETR dont le montant n'est donc pas indexé sur l'inflation ;
- 8 M€ au titre du gel de la DSIL, soit une perte totale de 158 M€ au titre de la DSIL.

Zoom sur le DILICO : le DIspositif de LIssage Conjoncturel instaure un prélèvement de 1 Md€ sur plus de 2000 collectivités dont 500 millions d'euros pour le bloc communal. Ce dispositif remplace le fond de réserve créé par le gouvernement Barnier et qui ponctionnait 450 collectivités pour permettre de dégager 3 Md€ d'économie.

Le DILICO concerne donc plus de collectivités. Les communes et les EPCI contributeurs sont désignés selon le calcul d'un indice synthétique qui s'appuie sur le potentiel financier et le revenu par habitant.

Zoom sur la CNRACL : le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028.

2022	2023	2025	2028
30.65 %	***31.65 %***	***34.65 %***	***43.65 %***

L'impact pour la commune est chiffré pour l'exercice 2025 à 27 000 €.

Zoom sur les dotations : le montant proposé pour la DGF a fait l'objet de plusieurs évolutions au cours des débats parlementaires, jusqu'à l'examen du projet de loi de finances par la commission mixte paritaire (CMP) le 31 janvier 2025.

Dans le texte définitif, l'augmentation de la DGF est limitée à 150 M€ (ciblée sur les communes). Cette hausse finance pour partie les progressions de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et de la DSR (dotation de solidarité rurale).

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

Concernant les différentes enveloppes de la DGF des communes, la loi de finances prévoit les hausses suivantes :

- La DSU : +140 Md€
- La DSR : +150 Md€

➔ Soit +290 Md€

Le solde de +140 Md€ sera donc financé par écrêtement sur les parts forfaitaires de la DGF des communes et EPCI.

Par prudence, le montant de la DGF en projection 2025 est fixé pour la commune sur la base de la DGF 2024 soit 329 340 € corrigé à 319 340 €.

Pour mémoire, le montant de la DGF 2018 était de 420 778 € … en 8 ans, il a baissé d'un peu moins de 100 000 € !

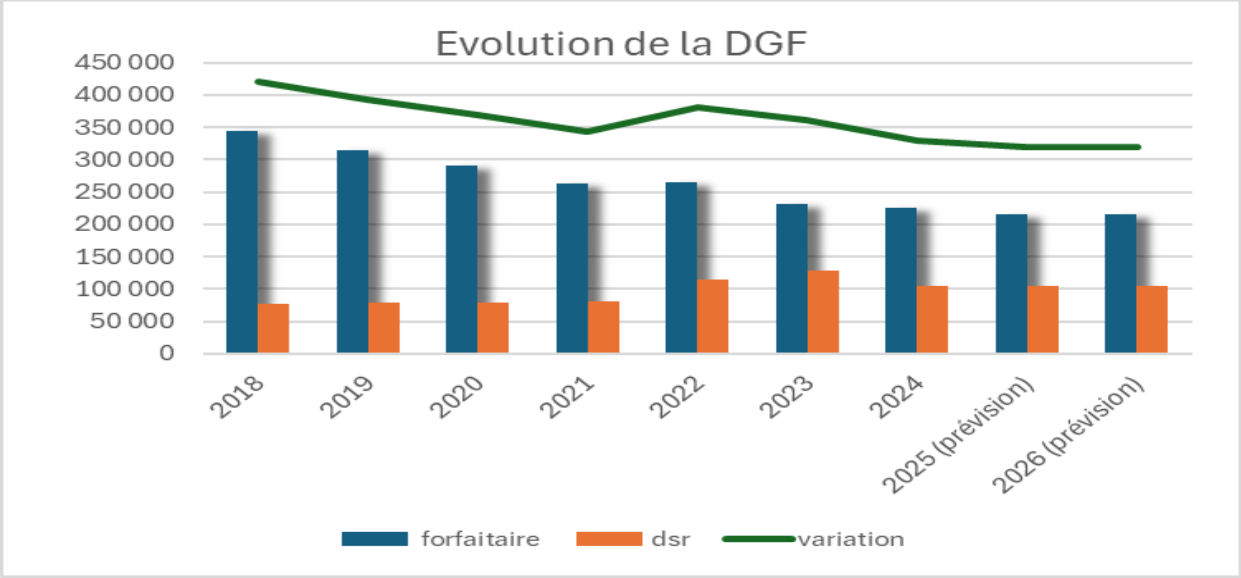

- **Zoom sur la FCTVA :** la loi de finances maintient le taux à 16.404 % alors que le gouvernement Barnier envisageait une réduction du taux à 14.85 %.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

- **Zoom sur la fiscalité :**

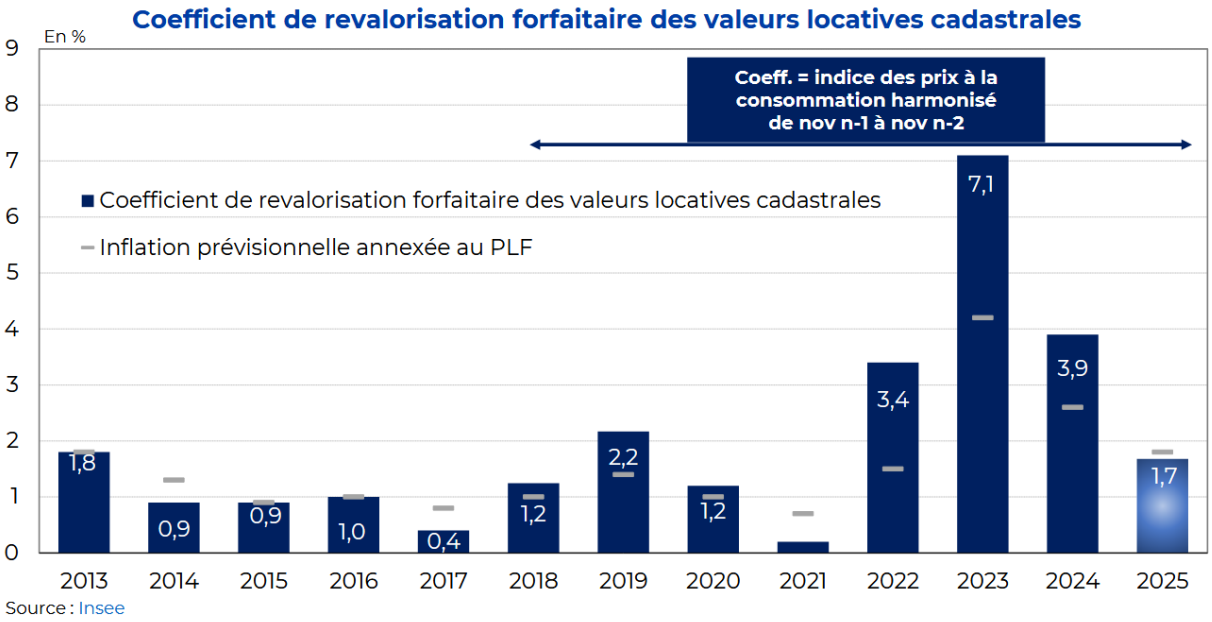

A partir de 2018, les valeurs locatives cadastrales évoluent au rythme de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle) calculée de novembre N-1 à novembre N-2.

Le coefficient à appliquer sur les bases 2025 est de 1.7 %.

Cette revalorisation devrait permettre à la commune de toucher environ 60 000 € de recettes fiscales supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

III. LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2025

Dans un contexte particulièrement contraint, il est important de noter l'effort de redressement porté par la commune depuis 2023.

En effet, après une épargne nette (corrigée des recettes et dépenses exceptionnelles) négative (- 156 355 €) en 2022, positive (213 007 €) en 2023, l'exercice 2024 se termine avec une épargne nette (corrigée des Indemnités de Remboursement Anticipés, IRA) estimée à 136 766 €.

3.1 Les grands équilibres financiers

1. Le fonctionnement et l'investissement

En fonctionnement : le résultat de fin d'exercice est estimé à **19 155 € (avec les IRA).**

Le résultat sans les IRA est de 238 061 €.

Chapitres	Désignations	CA 2022	CA 2023	Total budget 2024	CA 2024	Variation CA/CA
011	Charges générales	1 330 817 €	1 412 003 €	1 443 301 €	1 409 083 €	0%
012	Charges de personnel	2 735 765 €	2 830 674 €	2 900 000 €	2 831 412 €	0%
014	Atténuations de produits	17 515 €	22 298 €	56 268 €	55 769 €	150%
65	Autres charges de gestion de courantes	587 449 €	504 420 €	558 540 €	541 780 €	7%
66	Charges financières	126 096 €	119 621 €	400 344 €	335 796 €	181%
67	Charges exceptionnelles		594 €	1 000 €	60 €	-90%
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
042	Dotations aux amortissements et provisions	153 733 €	159 711 €	166 601 €	166 491 €	4%
		4 951 375 €	**5 049 321 €**	**5 526 054 €**	**5 340 391 €**	**5,76%**
		retaitement des IRA			**5 121 484 €**	**1,429%**

Hors IRA, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées à + 1.43 % de CA à CA soit en dessous de l'inflation estimée en 2024 à 2.4 %, traduction des efforts pour maintenir la hausse des dépenses de fonctionnement.

Du côté de la masse salariale, des ajustements organisationnels réalisés en 2024 et des départs ont entraîné une baisse de la dépense par rapport au BP 2024.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

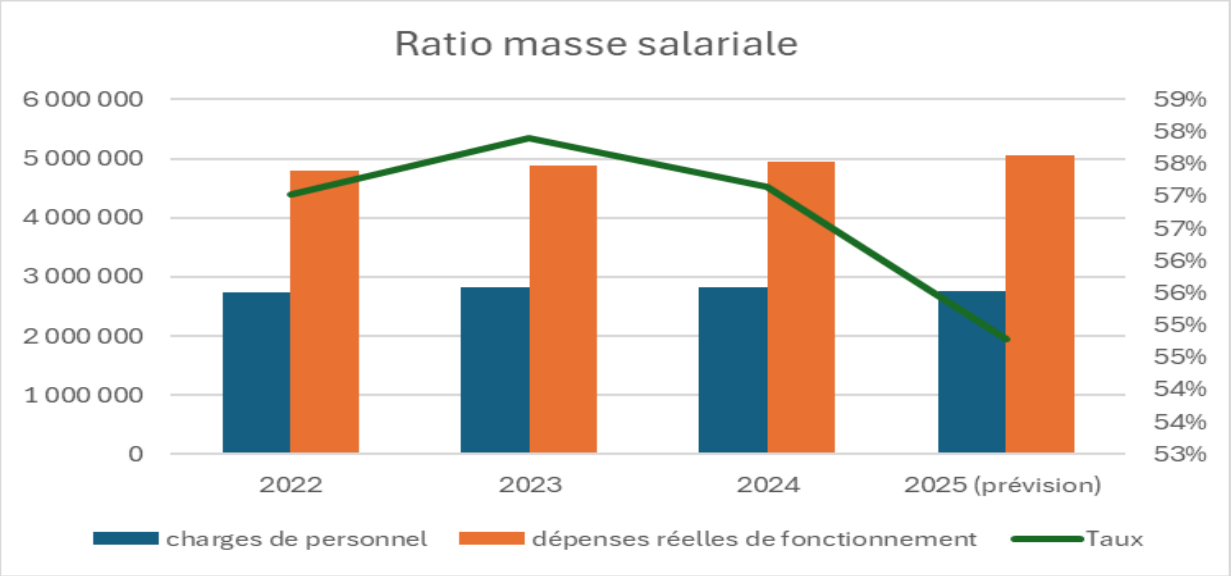

Le ratio, dépenses de fonctionnement réelles/masse salariale, baisse à 55 % en 2024 (58 % en 2023). Il s'agit d'un coefficient de rigidité car c'est une dépense dite « incompressible à court terme ».

Quant aux recettes, elles sont supérieures aux projections du BP 2025 et en hausse par rapport au CA 2024.

Chapitres	Désignations	CA 2022	CA 2023	Total budget 2024	CA 2024	Variation CA/CA
013	Atténuations de charges	56 184 €	225 597 €	220 000 €	139 727 €	-38%
70	Produits des services, du domaine,...	295 681 €	327 434 €	343 452 €	357 966 €	9%
73	Impôts et taxes	3 315 123 €	3 371 332 €	3 407 214 €	3 460 474 €	3%
74	Dotations et participations	1 012 063 €	1 231 552 €	1 072 213 €	1 227 642 €	0%
75	Autres produits de gestion	105 466 €	95 709 €	102 700 €	103 752 €	8%
77	Produits exceptionnelles	68 831 €	4 200 €			
78	Reprises sur provisions					
042	Travaux en régie	40 685 €	49 996 €	70 000 €	69 985 €	40%
		4 894 033 €	**5 305 820 €**	**5 215 579 €**	**5 359 546 €**	**1,01%**

Au niveau des recettes fiscales, sans augmentation des taux, elles ont augmenté de plus de 120 000 € entre 2023 et 2024.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

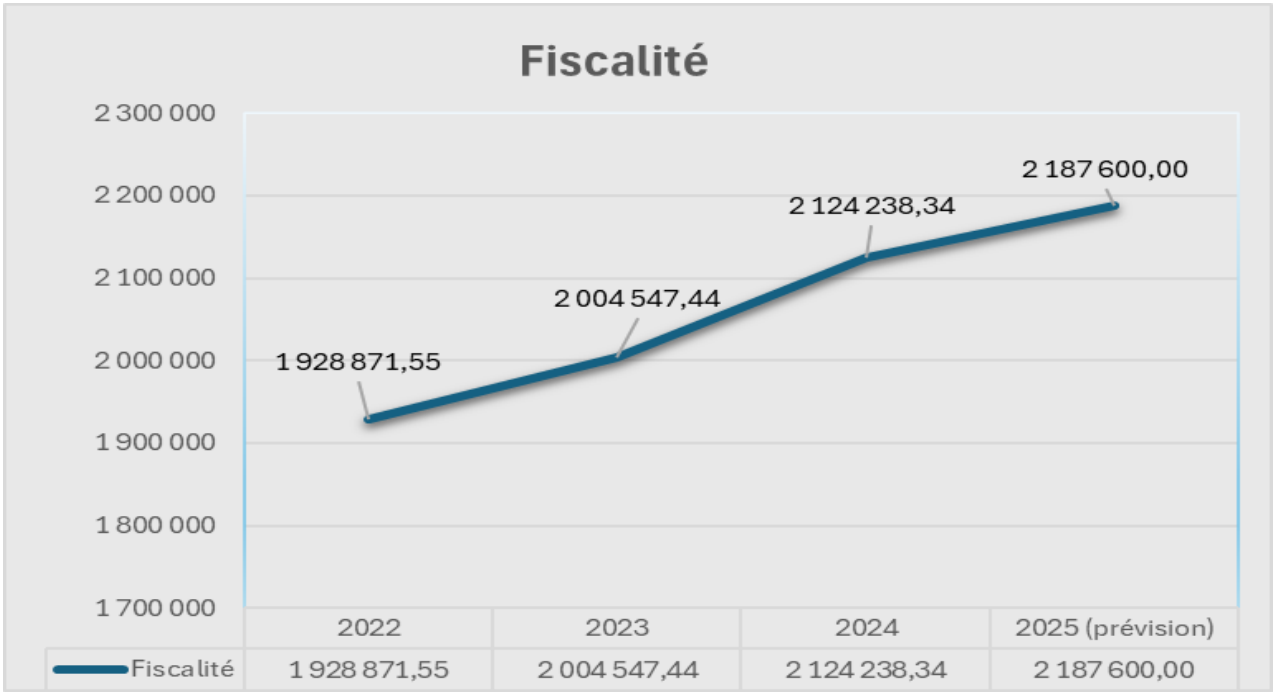

Pour 2025, il est projeté un produit fiscal attendu de 2 187 600 € compte tenu de l'actualisation des valeurs locatives fixées à 1.7 %.

Pour les produits des droits de mutation, un ralentissement est constaté en 2023 et 2024 à la suite de la dégradation du marché immobilier donc du nombre de transaction (augmentation des taux d'intérêt, renchérissement du crédit, effondrement du nombre de prêts immobiliers, ...).

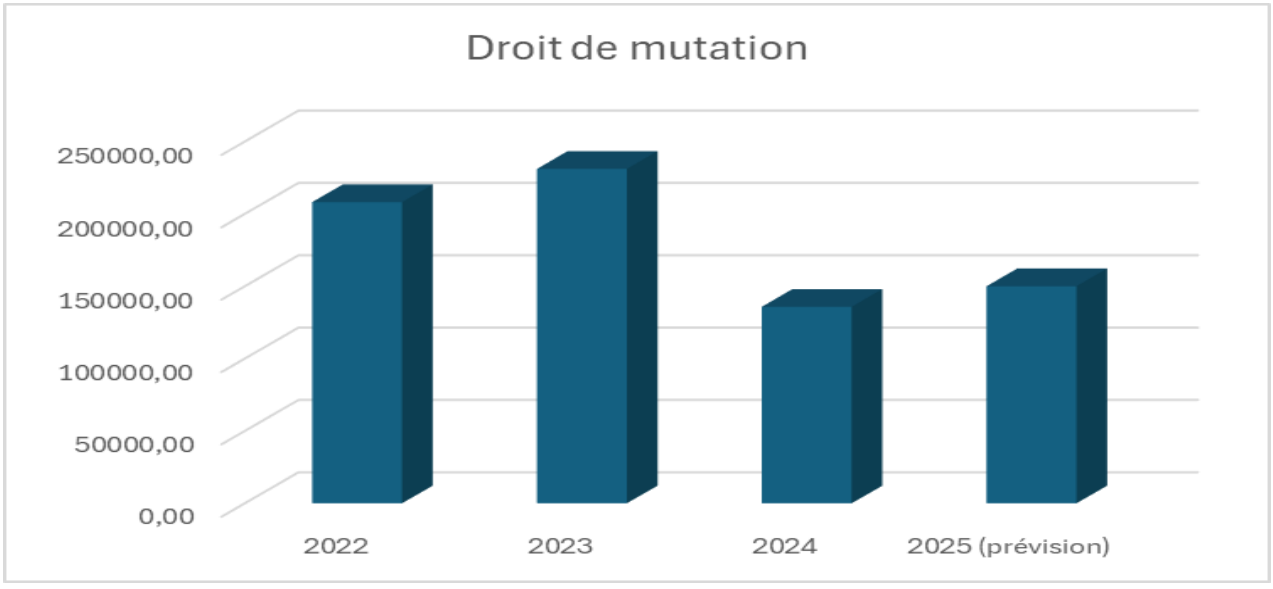

Après un point bas en termes de transactions en 2024, la baisse des taux que l'on observe depuis le début de l'année (qui devrait se poursuivre) conjuguée à la baisse des prix (à laquelle on assiste depuis 2 ans) ont permis de retrouver un pouvoir d'achat immobilier proche de celui d'avant crise. Il est donc projeté un regain sur cette recette pour 2025.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

Pour information de date à date, Janvier-février 2024, 17 267 € de droits de mutation encaissés, Janvier-février 2025, 24 010 €. La dynamique observée à fin 2024 se poursuit en ce début d'année.

Quant au pacte financier et fiscal avec la MGN, les effets ***sont les suivants en 2024***,

En +

- L'attribution de compensation : 1 411 200 €
- La dotation de solidarité : 415 000 €

En –

- Le FPIC : - 22 295 €
- Le reversement TCFE : - 33 268 €

Et évolutifs en 2025,

En +

- L'attribution de compensation : 1 411 200 €
- La dotation de solidarité : 415 000 €

En –

- Le FPIC : - 22 295 €
- Le reversement TCFE : **- 50 000 €**

Sur le résultat prévisionnel 2024 :

L'excédent de fonctionnement à reporter en 2025 (hors capitalisation par couverture de la section d'investissement) est ainsi estimé à 1 380 768 €.

En investissement, le résultat de l'exercice est estimé à 219 269 € (hors déficit reporté de l'année 2023).

Les dépenses d'équipements (hors emprunt et opération d'ordre), sont estimées en 2024 à 451 400 € soit un taux d'exécution de 52 %/BP 2024. Les reports (RAR) notamment le mobilier de la médiathèque sont de 48 831 € (à inscrire au BP 2025).

A noter, l'opération de refinancement de la dette pour une dépense de 1 902 588 €.

Pour mémoire, trois emprunts (E4, E5 et E7) ont été remboursés par anticipation (avec un CRD au 31/12/2023 : 1 997 179 €).

Les opérations de cessions d'un montant de 525 800 € n'ont pas été réalisées en 2024 ne permettant pas la couverture du solde négatif d'investissement constaté au CA 2023.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

A noter, la mobilisation de l'emprunt E9 (crédit agricole) d'un montant de 2 M€ destiné à rembourser les prêts ci-dessus mentionnés.

Les recettes propres d'investissement ont été réalisées respectivement pour la FCTVA, à 97 % / au BP 2024, et les subventions à 79 % / au BP 2024.

Les reports du subventions (RAR) sont de 48 000 € à inscrire au BP 2025.

Pour ce qui concerne, les amortissements, parfois dénommés l'autofinancement obligatoire, leur montant est de 166 490 €.

Au résultat prévisionnel 2024 :

L'excédent d'investissement à reporter en 2025 est ainsi estimé à – 98 631 €.

L'autofinancement (excèdent de fonctionnement capitalisé) viendra couvrir ce solde négatif.

2. L'épargne (CAF) brute et nette

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la commune. Les recettes et dépenses exceptionnelles y sont retirées comme le préconise la cour des comptes.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

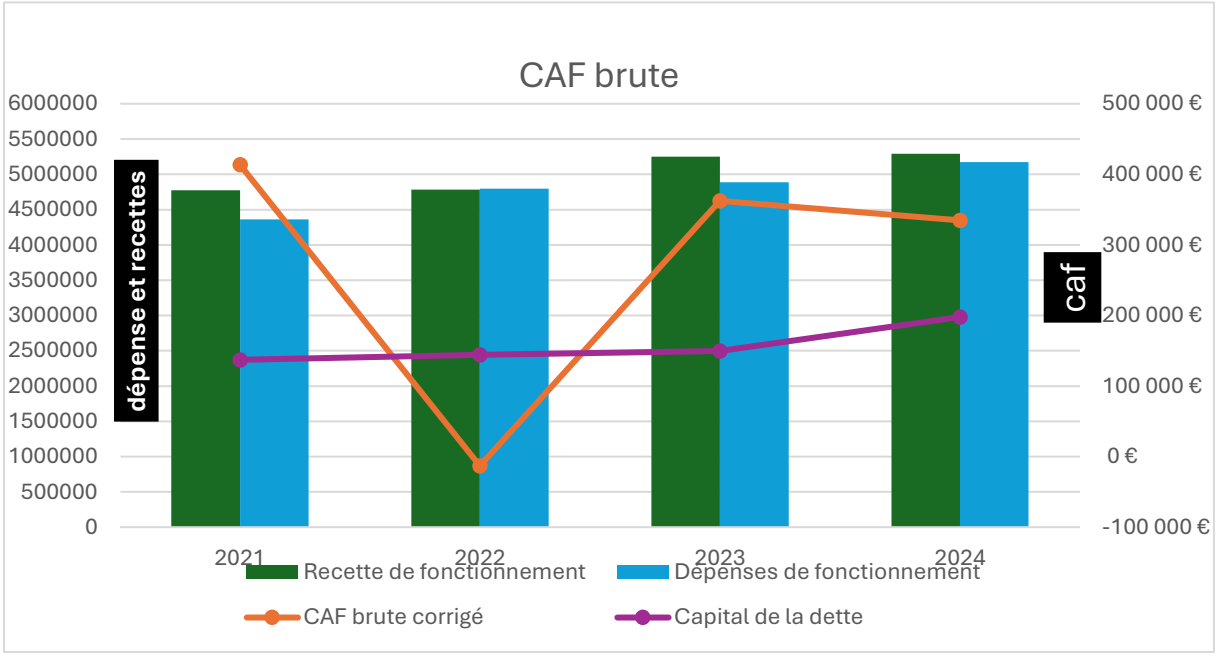

Le niveau d'épargne brute s'est redressé en 2023 et 2024 confortant les efforts réalisés par la commune pour maintenir sa capacité d'autofinancement à un niveau raisonnable et ainsi couvrir son remboursement de capital de la dette.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

A noter, que la CAF brute 2024 est corrigée des IRA qui constitue une opération de nature exceptionnelle. Elle est estimée à 334 628 €.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Ces indicateurs sont calculés sur un exercice mais il est préférable de les analyser sur une période, en pluri-annualité.

	2021	2022	2023	2024
caf nette	276 540 €	-156 355 €	213 007 €	136 766 €

En moyenne, sur trois ans (hors 2022), la commune dégage 200 k€ d'épargne nette.

Par équivalence d'analyse, l'emprunt de 2M€ mobilisé en 2024 au taux de 1.4 % d'une durée de 25 ans a un coût annuel de 94 K€.

L'augmentation des recettes reste inférieure à celle des dépenses, il est important de préserver cet équilibre tout en donnant la capacité aux services municipaux de répondre aux défis de demain.

3. L'état de la dette

L'emprunt de 2M€ réalisé dans le cadre de l'opération de refinancement a été mobilisé.

Evolution de l'annuité de la dette :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Interêts	119 620,00 €	116 888,00 €	61 280,00 €	57 567,00 €	53 728,00 €	51 128,00 €	48 448,00 €	45 687,00 €	42 840,00 €
Capital	146 787,00 €	197 862,00 €	149 270,00 €	152 984,00 €	124 162,00 €	126 763,00 €	129 442,00 €	132 204,00 €	132 204,00 €
Total	266 407,00 €	314 750,00 €	210 550,00 €	210 551,00 €	177 890,00 €	177 891,00 €	177 890,00 €	177 891,00 €	175 044,00 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

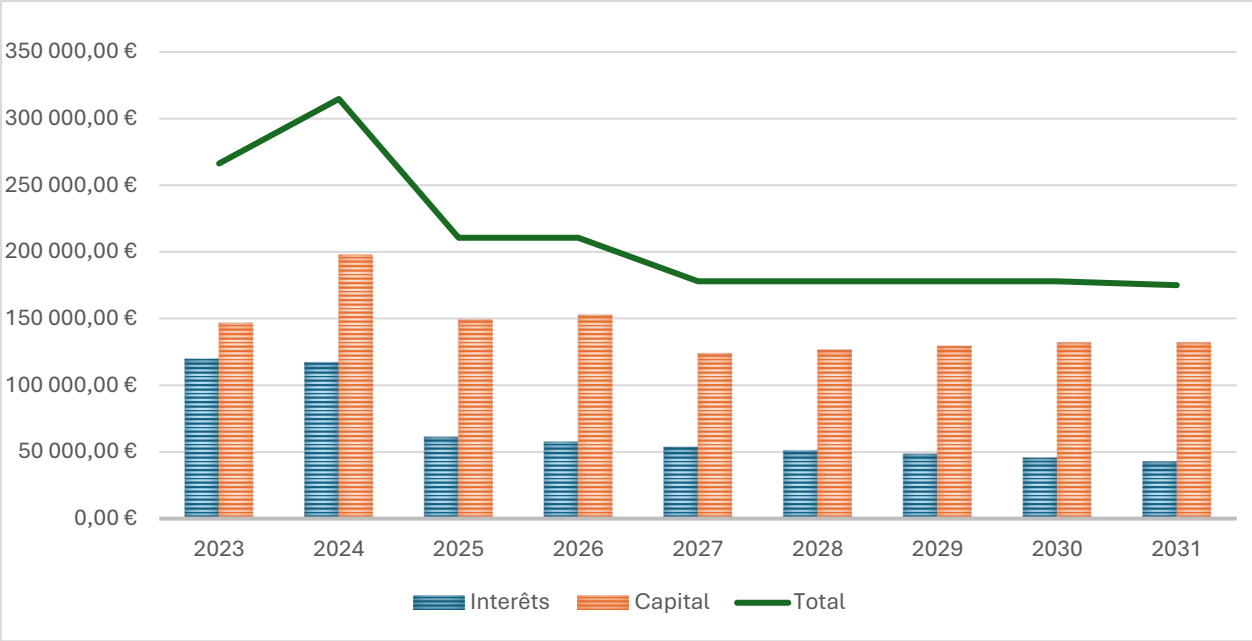

L'opération de refinancement a permis un gain de 56 000 € (entre 2023 et 2025).

A noter, que l'emprunt E3 s'éteint en 2027.

N°	objet	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Taux	Montant	Date de fin	CRD au 31/12/2025
E3	Travaux réhabilitation de la mairie	01/10/2006	Dexia	Euro	3,85	450 000,00	01/10/2026	61 431
E6	Construction du groupe scolaire	25/11/2007	Caisse dépargne	Euro	4,77	675 600,00	24/08/2038	426 420
E8	Création SMAPE	05/03/2010	CAF	Euro	0	58 134,37	01/10/2030	16 885
E9	Remboursement Emprunt	10/03/2024	Crédit agricole	Euro	1,44	2000000	10/03/2049	1 966 638
E10	Financement skate park	10/03/2024	Crédit agricole	Euro	1,44	780000	10/03/2049	760 448
								3 231 822

4. La capacité de désendettement

Pour référence, toutes communes confondues, la capacité de désendettement moyenne en 2023 est de 4.5 ans.

Ce ratio théorique est un outil d'analyse financier. Il permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire à capacité d'autofinancement brute constante : c'est une mesure de solvabilité financière pour les collectivités. Il est admis que le seuil d'alerte est de 11 ans sur la durée.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

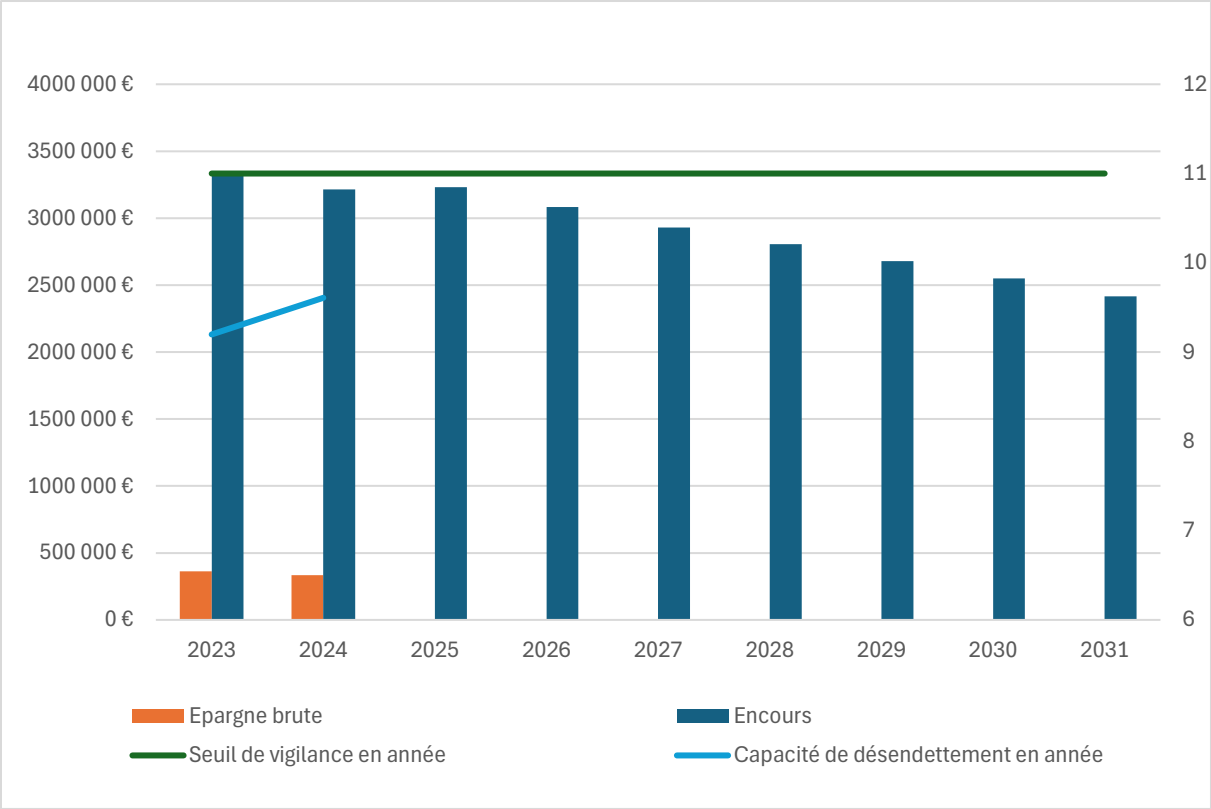

3.2 Les hypothèses retenues pour le budget 2025

Pour les dépenses de fonctionnement :

L'estimation (à cette étape de ROB) des besoins est de 5 230 400 € quasi stable par rapport au BP 2024 (hors IRA).

Les charges à caractère général sont projetées en hausse de 6 %. Ils intègrent l'impact prévu d'évolution de l'indice des prix mais aussi un certain nombre de dépenses incompressibles comme la hausse des coûts de nos assurances (+20 k€), de la restauration (+16k€).

Des dépenses non-réalisées en 2024 sont également reportées en 2025 (contrôles obligatoires de bâtiments, participation du CDG au suivi de l'assurance statutaire…).

Afin de réaliser d'importants travaux d'aménagements, les dépenses programmées au titre des travaux réalisés en régie sont également estimées à la hausse.

Les autres charges de gestion courante progressent de 17 %. Ce qui correspond notamment au soutien de la commune à l'activité de la MJC par le financement d'un poste (+ 45 k€).

Des dépenses imprévues sont également proposées à hauteur de 15 k€.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

Le situation financière 2025 de la commune permet également de provisionner une somme de 10 K€ en soutien en monde associatif.

La masse salariale : elle est projetée à 2 770 000 € soit en baisse de 2.28 % par rapport au réalisé 2024.

Cette estimation inclut :

- La hausse de la CNRACL
- Un effet GVT de 2 %
- Le recrutement de deux postes (un C et un A) dans le cadre d'une réorganisation à la suite du départ d'agents en 2024 non encore remplacés

Pour les recettes de fonctionnement :

Les taux sont stabilisés comme prévu dans la stratégie de mandat. La trajectoire financière de la commune est construite avec cet impératif.

A ce titre, chaque année, l'équipe municipale a adapté son organisation et trouvé des marges de manœuvre financières tout en préservant le bien-être de ses concitoyens malgré les aléas imposés soit par l'Etat soit par le contexte socio-économique.

Les recettes fiscales progresseront grâce à l'automaticité de la révision des bases.

La DGF est estimée à la baisse. Cette prévision est prudentielle (voir + haut).

Les produits des services sont prévus au même niveau de programmation que le BP 2024. La hausse des fréquentations sur l'ensemble du périmètre de nos actions nous permet d'envisager une recette de 322 k€.

Quant aux recettes de la CAF, partenaire indispensable de la commune, dont le financement soutient nos actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, elle s'établirait en 2025 à 260 000 €. A noter qu'en 2024, la commune a encaissé une recette PSO (prestation de service ordinaire), de 87 k€, non budgétée, pour les Lucioles.

Ce financement sera versé directement aux prestataires de gestion de l'équipement pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

Pour les investissements :

Le programme porte principalement sur des axes majeurs comme l'enfance/jeunesse, le sport, la sécurité ou la transition écologique.

Il serait fixé à 588 450 € et financé principalement par des recettes de cessions.

INVESTISSEMENT BP 2025 hors RAR

DIVERS TRAVAUX	Libellés	Article	Sous-fonction	Besoin 2025	RECETTES PREVISIONNELLES	Priorité
EQUIPEMENTS						
	Achat petit matériel (visseuse, perforateur sans fil, laser)			2 500,00 €		
	Groupe électrogène			1 500,00 €		
	Equipement de tonte			800,00 €		
	Souffleur			750,00 €		
	Débroussailleuse			2 000,00 €		
	PTI (appareil de protection du travailler isolé)			3 250,00 €		
	Achat d'un véhicule utilitaire plateau			47 000,00 €		
	Switch informatique (hôtel de ville)			750,00 €		
SPORT						
Tennis	Eclairage LED			33 000,00 €	24 010,00 €	
	Réfection de l'espace d'entrainement (mur)			25 500,00 €		
Stade 2	Eclairage LED			62 000,00 €		
ENERGIE						
Audit de performance thermique et énergétiques des bâtiments	Etude patrimoniale			52 000,00 €	29 440,00 €	
Etude de faisabilité	Photovoltaique			3 600,00 €		
Parc Fenal	Eclairage LED			3 000,00 €		
Chemins du canal et du caucasse	Eclairage LED			13 000,00 €		
Marché	Eclairage LED			2 500,00 €		
AMENAGEMENT						
Chemin de halage (mur de soutement)				60 000,00 €		
Hôtel de ville	Réfection crépis			48 500,00 €		
Médiathèque	Ordinateur			5 000,00 €		
Maison des associations	Réfection crépis			52 000,00 €		
Plantations				2 000,00 €		
ENFANCE/JEUNESSE						
Aire de jeux	Création + mise aux normes			90 000,00 €		
Aire de jeux	Génie civil aire de jeux			3 000,00 €		
Equipements	Poussette			1 000,00 €		
Ecoles	3x E.N.I. des écoles			12 000,00 €		
SECURITE						
Cameras	Pose et matériel pour 10 caméras					
	Génie civil pour 5 cameras			50 000,00 €		
FÊTE ET CEREMONIES						
Fête et cérémonies	Illumination de noël			10 000,00 €		
	Kanopi 6m/3m			1 800,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT				**588 450,00 €**	**53 450,00 €**	
				hors caméras		
Préfinancement de la MGN, remboursement en 2026 / 58 200 €			**SOLDE**	**535 000,00 €**		

VENTE IMMOBILIERE				
4 RUE DES AULNOIS			340 000,00 €	
5 PLACE DE LA REPUBLIQUE			195 000,00 €	
TOTAL RECETTE VENTE IMMOBILIERE			**535 000,00 €**	

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 054-215403007-20250324-01_20032025-BF

Conclusion

Voici une hypothèse de projection des dépenses, compte tenu de la conjoncture actuelle, de ses évolutions, et d'un environnement complexe et anxiogène :

Masse salariale : + 2 %

Autres charges : + 1.7 %

} Projection 2026

	2023	2024	2025	2026
charges à caractère général	1,41	1,41	1,52	1,63
charges de personnel	2,83	2,83	2,77	2,84
atténuation de produits	0,02	0,06	0,07	0,05
opération d'ordre	0,16	0,17	0,15	0,15
autres charges de gestion courantes	0,50	0,54	0,65	0,65
charges financières	0,12	0,33	0,06	0,06
TOTAL	**5,04**	**5,33**	**5,23**	**5,39**

Afin de soutenir l'économie locale (par les investissements), de poursuivre la réalisation de projets, le maintien d'une capacité d'autofinancement va constituer un enjeu majeur pour la prochaine équipe municipale considérant les enjeux de la transition énergétique qui s'annoncent plus prégnants…

Tout en envisageant une rigoureuse et puissante politique de baisse des dépenses publiques… pour financer l'économie de guerre !

Et sans affaiblir les services offerts aux publics… tout en maintenant le soutien aux associations, et l'accompagnement aux politiques socioculturelles, éducatives, et de sécurité.